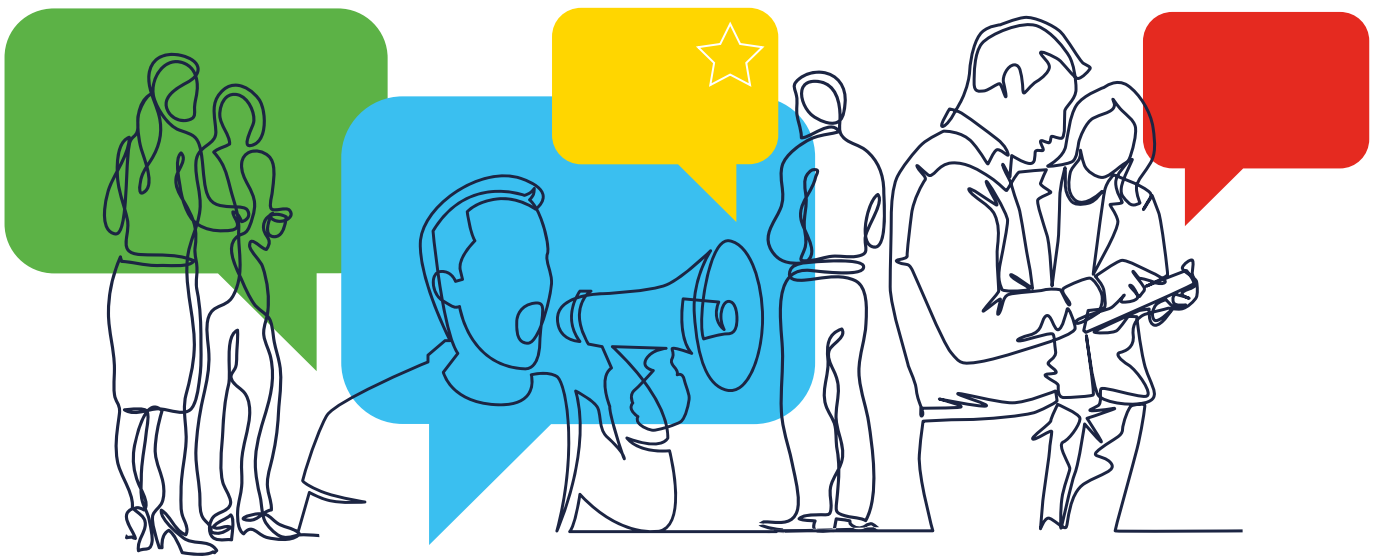




INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE

Comment recueillir les déclarations de soutien



APPRENDRE – DISCUTER - ENTRER EN CONTACT - OBTENIR DES CONSEILS

| TABLE DES MATIÈRES

Présentation	3
Collecte de signatures sur papier	5
Collecte de signatures en ligne	7



1

Présentation

L'objectif est d'atteindre au minimum un million de signatures, dont un nombre minimum dans au moins sept États membres, en **12 mois**. En tant qu'organisateur, vous disposerez de **6 mois** à compter de la date d'enregistrement de votre initiative pour décider de la date de début de la période de collecte des déclarations de soutien, qui durera un an **tant pour les déclarations sur papier que pour celles en ligne**. Vous devez informer la Commission de la date choisie au plus tard **10 jours ouvrables** avant cette date.

Les signataires doivent être **citoyens de l'UE** (ressortissants d'un État membre) et être en âge de voter aux élections du Parlement européen (18 ans, sauf en Autriche, à Malte et en Grèce) – à moins qu'un État membre ait décidé d'abaisser à 16 ans l'âge minimum requis pour les signataires et en ait informé la Commission.

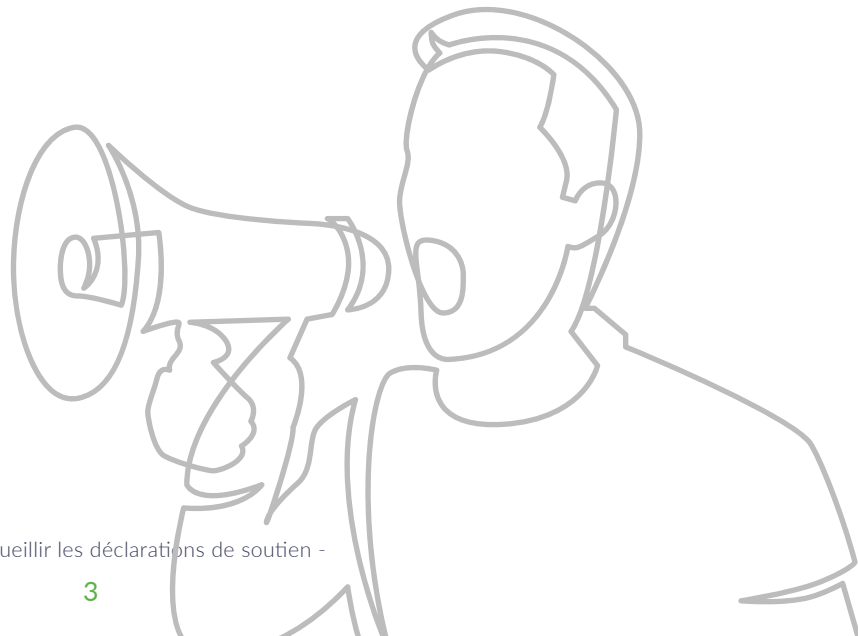
| Formulaires de déclaration de soutien

Pour recueillir les déclarations de soutien, les organisateurs doivent utiliser des **formulaire spécifiques** conformes aux modèles présentés à l'annexe III du règlement relatif à l'initiative citoyenne et qui comprennent toutes les informations requises sur la proposition d'initiative. Ces informations doivent être identiques à celles concernant la proposition d'initiative publiées sur le site web du registre officiel de l'initiative citoyenne européenne. En cas d'enregistrement partiel, les formulaires doivent également inclure la portée de l'enregistrement telle que décrite dans la décision d'enregistrement de la Commission.

Les organisateurs peuvent recueillir des déclarations de soutien dans n'importe quel État membre et dans n'importe quelle langue officielle de l'Union européenne.

| Exigences en matière de données

Les citoyens qui souhaitent soutenir une initiative seront invités à fournir certaines données à caractère personnel dans les formulaires.



Pour tous les signataires, les informations suivantes sont requises: la nationalité, le prénom complet et le nom de famille, ainsi que, selon l'État membre:

soit

- l'adresse postale complète et la date de naissance (partie A de l'annexe III);

soit

- un numéro d'identification personnel et le numéro/type de document (partie B de l'annexe III).

Tous les citoyens de l'UE peuvent soutenir une initiative, quel que soit leur lieu de résidence.

Ces exigences en matière de données peuvent parfois compliquer la collecte des déclarations de soutien. À ne pas oublier en tant qu'organisateur:

1. Formez les partenaires qui vous aident à recueillir les déclarations de soutien — pour vous assurer qu'ils connaissent toutes les règles relatives aux différentes exigences et savent quand une signature est considérée comme valable.
2. Recueillez toujours plus qu'un million de signatures, au cas où certaines d'entre elles seraient jugées non valables — 10 % de plus, par exemple.

Bien que les organisateurs et les autorités nationales compétentes soient tenus, en vertu du règlement relatif à l'initiative citoyenne européenne, de veiller à la protection totale des données, vous devez également tenir compte du fait que, dans certains pays, les signataires peuvent être réticents à fournir toutes les données à caractère personnel nécessaires, parce qu'ils craignent que leurs données ne soient utilisées à mauvais escient, voire vendues.

Lorsque vous recueillez des déclarations de soutien, vous devez:

1. Vous assurer que les citoyens savent que la protection de leurs données est prise très au sérieux, par exemple en leur présentant les règles en matière de protection des données et en leur expliquant que le système en ligne doit respecter des normes de sécurité très strictes.
2. Expliquer aux citoyens l'importance de remplir le formulaire de manière complète — s'ils omettent des informations, leur déclaration de soutien ne sera pas acceptée.

[En savoir plus sur la protection des données](#)



N'oubliez pas!

- Un citoyen ne peut signer qu'une seule fois une déclaration de soutien à une même initiative.
- Les organisateurs doivent informer la Commission du nombre de déclarations de soutien recueillies dans chaque État membre au moins tous les deux mois au cours de la période de collecte; une fois celle-ci terminée, les organisateurs disposent de 3 mois maximum pour communiquer à la Commission le nombre final de signatures à publier dans le registre.

2

Collecte de signatures sur papier

Les organisateurs d'une initiative doivent s'employer à recueillir des signatures non seulement en ligne, mais aussi hors ligne. Certaines initiatives ont pu recueillir un grand nombre de déclarations de soutien grâce à des campagnes sur le terrain.

Si la manière la plus efficace de soutenir une initiative est de le faire en ligne, il se peut que certains signataires soient seulement accessibles hors ligne, à savoir lors d'événements ou de conférences, ou dans les locaux d'organisations soutenant l'initiative.

Voici des recommandations pour la collecte de signatures sur papier:

| Utilisez le bon formulaire

Pour recueillir des déclarations de soutien sur papier, veillez à utiliser le formulaire spécifique de l'État membre dont proviennent les signataires (c'est-à-dire le pays dont ils ont la nationalité). Il existe deux manières de vous y préparer: vous pouvez soit (1) prendre les formulaires directement dans la partie A ou B de l'annexe III du règlement et les préremplir avant de les donner aux citoyens, soit (2) utiliser les formulaires personnalisés pour chaque pays disponibles dans votre «compte organisateur» sur le site de l'initiative citoyenne européenne. Téléchargez ces formulaires préremplis en choisissant le pays, afin de générer le formulaire correspondant (partie A ou B de l'annexe III), et la langue du formulaire.

La deuxième option est recommandée, car le formulaire prérempli vous permettra de comprendre les types de données que les citoyens de différents États membres doivent fournir pour soutenir votre initiative.

Chaque formulaire mentionne l'État membre auquel il sera envoyé pour vérification. N'oubliez pas: **les citoyens ne peuvent soutenir une initiative qu'en remplissant le formulaire de l'État membre dont ils ont la nationalité!**



| Préparez vos propres formulaires «améliorés»

Étant donné que les formulaires sur papier peuvent être difficiles à utiliser, vous devriez réfléchir aux moyens d'aider de manière claire et précise les citoyens à les remplir sans omettre des informations dont l'absence risquerait d'invalider leur signature.

Vous pouvez, par exemple, ajouter au verso du formulaire un résumé d'une page comportant une synthèse de l'initiative, des conseils pour la signature et l'adresse à laquelle envoyer les formulaires signés. L'impression recto-verso vous permet de disposer de la description sur une face et du formulaire sur l'autre.

| Trois conseils pour éviter les signatures non valables

Les organisateurs doivent garder à l'esprit trois choses importantes pour s'assurer qu'un formulaire est valable:

- les signataires doivent utiliser des lettres CAPITALES;
- les signataires doivent remplir toutes les colonnes du formulaire;
- il convient d'indiquer clairement combien de personnes peuvent remplir un formulaire afin d'éviter les erreurs.



Conseils

L'organisation d'un événement est une bonne occasion de recueillir des déclarations de soutien pour votre initiative. Voici quelques conseils pour maximiser la collecte de signatures sur papier lors de vos événements:

- prévoyez un endroit où les membres de votre groupe d'organisateur peuvent vérifier que les citoyens remplissent correctement les formulaires papier;
- imprimez un document au format A3 destiné à attirer l'attention des citoyens et les rallier à votre cause, ainsi qu'un «spécimen» de formulaire papier au format A3 expliquant aux citoyens comment soutenir votre initiative;
- assurez-vous de disposer d'un endroit sécurisé pour conserver les questionnaires remplis (un espace de stockage fermé à clé, par exemple);
- imprimez des cartes postales ou des cartes de visite pour les personnes qui sont sensibles à votre cause mais qui souhaitent soutenir l'initiative ultérieurement ou en ligne.



3

Collecte de signatures en ligne

Les déclarations de soutien sont principalement recueillies en ligne. La collecte en ligne est un élément fondamental de la réussite d'une initiative.

Les organisateurs qui souhaitent recueillir des déclarations de soutien en ligne doivent utiliser le système central de collecte en ligne de la Commission.

Les avantages du système central de collecte en ligne sont les suivants:

1. Système gratuit accessible aux personnes handicapées.
2. Données recueillies et conservées directement sur les serveurs de la Commission.
3. Possibilité d'envoyer des courriels aux sympathisants qui ont laissé leur adresse électronique à cet effet.
4. Assistance technique et formation proposées par la Commission.
5. Système permettant le chargement des versions scannées des déclarations de soutien recueillies sur papier (facultatif).
6. Aucune procédure de certification n'est nécessaire.

Toutefois, veuillez noter que le système offre certaines possibilités de personnalisation (par exemple: logo, couleur de fond, liens vers les médias sociaux, etc.), mais que vous ne pouvez pas en ajouter d'autres.

